

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE STATUTAIRE TENUE LE 20 DÉCEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance statutaire à huis clos du lundi 20 décembre 2021, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 h 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers:

Cindy Côté
Jean-François Allen
Diane Rhéaume

Daniel Blais
Antoine Couture
Hélène Jacques

Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent.

CONVOCATION ET OBJET

La présente séance a été convoquée par avis de convocation conformément à la Loi. Les sujets suivants sont traités :

1. Adoption des prévisions budgétaires 2022 ;
2. Adoption du programme triennal des immobilisations ;
3. Période de questions ;
4. Clôture et levée de la séance.

2021-12-326

1. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

ATTENDU QUE les dispositions contenues à l'article 954 du Code municipal obligent les municipalités à préparer et à adopter un budget pour le prochain exercice financier ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore prévoit effectuer des charges équivalentes aux revenus pour l'année 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que le conseil de la municipalité de Saint-Isidore adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'année 2022 :

REVENUS

Taxes générales	4 623 136 \$
Paiements tenant lieu de taxes	48 580 \$
Autres revenus	617 802 \$
Transferts	76 392 \$
Amortissement	1 430 112 \$
Affectations	<u>171 636 \$</u>

TOTAL DES REVENUS **6 967 658 \$**

CHARGES

Administration générale	903 250 \$
-------------------------	------------

Sécurité publique	633 145 \$
Transport	842 123 \$
Hygiène du milieu	865 309 \$
Santé et bien-être	94 587 \$
Aménagement, urbanisme et développement	186 527 \$
Loisirs et culture	370 495 \$
Frais de financement	479 376 \$
Amortissement	1 430 112 \$
Financement à long terme	870 734 \$
Fonds de roulement	0 \$
Immobilisations	<u>292 000 \$</u>

TOTAL DES CHARGES **6 967 658 \$**

Adoptée

2021-12-327

2. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

ATTENDU QUE les dispositions contenues à l'article 953.1 du Code municipal obligent les municipalités à adopter un programme triennal des immobilisations pour les trois (3) exercices financiers subséquents ;

ATTENDU QUE le programme doit être divisé en phases annuelles et qu'il doit être détaillé pour la période qui lui est coïncidente ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CINDY CÔTÉ, APPUYÉ PAR JEAN-FRANÇOIS ALLEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore adopte le programme triennal des immobilisations suivant pour les années 2022, 2023 et 2024 :

2022

Édifice municipal – inspection toiture et réparation terrasse	14 000,00 \$
Édifice municipal – réparation mur de blocs - salle 150 ^e	10 000,00 \$ **
Système de caméra	6 500,00 \$
Développement route Coulombe	50 000,00 \$ *
Inspection conduites sanitaires et pluviales	50 000,00 \$ **
Sécurité incendie - Points d'eau	15 000,00 \$
Édifice municipal – air climatisé	20 000,00 \$
Piste cyclable corridor Monk – phase 1	150 000,00 \$ ** et ***
Piste cyclable corridor Monk – phase 2	455 000,00 \$ ** et ***
Démolition et construction garage	134 000,00 \$ **
Luminaire Parc industriel	18 000,00 \$
Conseil sans papier	10 000,00 \$
Réfection rangs Saint-Pierre/Saint-Jacques	1 650 000,00 \$ * et **
Construction nouveaux puits	150 000,00 \$ * et ***
Jardin nourricier	<u>25 000,00 \$</u>

2 757 500,00 \$

2023

Construction nouveaux puits	500 000,00 \$ ** et ***
Asphalte – parc industriel	225 000,00 \$ ***
Reconfiguration intersection Sainte-Geneviève/Coulombe	175 000,00 \$
Camionnette	40 000,00 \$
Rue des Baladins	140 000,00 \$
Salle Amicale	<u>100 000,00 \$</u>

455 000,00 \$

2024

Aucune immobilisation.

**Règlement d'emprunt*

***Conditionnel à une subvention*

****Surplus*

Adoptée

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

4. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

2021-12-328

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR CINDY CÔTÉ ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE
SÉANCE À 20 HEURES 05.

Adopté ce 10 janvier 2022.

Réal Turgeon,
Maire

Marc-Antoine Tremblay,
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
